

le monde des

# artisans

juillet/août 2019 • 1,50 €  
Bimestriel #131

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// MAINE-ET-LOIRE

PAYS DE LA LOIRE

*Les Mains d'Or 2019*



**04** ACTUALITÉS  
Entretien avec  
Pascale Couapel

**24** PRATIQUE  
Formations à la CMA:  
mode d'emploi

**32** MÉTIER  
Pisciniers: grand  
bleu à l'horizon

PREMIÈRE ÉDITION RÉGIONALE  
**TROPHÉES DES MAINS D'OR**

P. 12

**CMA**  
PAYS DE LA LOIRE  
MAINE-ET-LOIRE

# Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus  
de 60 ans MAAF PRO  
est à vos côtés pour  
vous conseiller et vous  
accompagner dans votre  
vie professionnelle  
comme dans votre  
vie privée.



## MAAF disponible pour vous



### en agence

Prenez rendez-vous sur  
maaf.fr ou sur l'appli mobile  
MAAF et Moi



### au téléphone

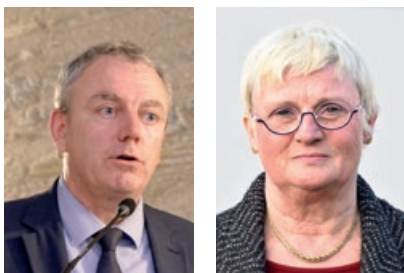
**3015** Service & appel  
gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h.



### sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile  
MAAF et Moi





## LA VIE ÉCONOMIQUE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE...

Nous connaissons des périodes mouvementées qui ont ralenti l'activité de nos entreprises, voire les ont fragilisées.

Si des signes semblent indiquer une reprise, souhaitons que ces indicateurs soient suffisamment forts pour permettre aux artisans de se projeter et de reprendre les investissements nécessaires à leur développement. La vie de nos institutions n'est pas non plus un long fleuve tranquille...

La réforme de la formation change la donne. Si on peut développer l'apprentissage, nous serons vigilants, notamment pour les ouvertures de sections. En termes de financement, l'équilibre reste fragile et notre réseau se mobilise, afin qu'il y ait égalité de traitement pour tous les apprentis... Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, les investissements engagés dans nos CFA feront la différence. Le programme de rénovation en cours, avec le concours de la Région et de l'État, positionnera nos établissements à la pointe de la technologie. La loi Pacte modifie profondément les modalités d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets. Face à ces enjeux, les élus de la CMA restent déterminés à apporter le meilleur service aux entreprises en renforçant les coopérations avec les intercommunalités et en allant à la rencontre des artisans. Vous défendre et vous accompagner, tels sont les objectifs de la CMA !

### Joël Fourny

Président de la CMA  
des Pays de la Loire

**Pascale Couapel**  
Présidente de la CMA  
Maine-et-Loire

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? [WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR](http://WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR)



## ACTUALITÉS ..... 04

Entretien avec Pascale Couapel  
Artisana'Tour 2019 : retour  
en images sur les cinq  
premières étapes

Parcours « Forgez votre alter ego »

Rémi Durand, apprenti boucher  
sur la voie de l'excellence

Mise à l'honneur des talents  
de l'artisanat

Artisan d'un jour : faire découvrir  
le métier le temps de quelques  
heures...

## PRATIQUE ..... 24

Formations à la chambre  
de métiers et de l'artisanat :  
mode d'emploi

## 10 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

Quels congés pour mon apprenti  
Loi Pacte: les nouveautés  
qui vous concernent

## REGARDS ..... 32

Métiers: pisciniers et vitraillistes  
Maison Fey: talent à fleur de peau  
Recruter autrement

Agnès Pannier-Runacher:  
« Avec les CMA pour faciliter  
le quotidien des artisans »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés du Maine-et-Loire.

**Le Monde des artisans n°131 - Juillet/août 2019** - Édition du Maine-et-Loire - Président du comité de rédaction des pages locales: Pascale Couapel - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson - Secrétariat de rédaction: PixelGTM - Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr - Photographies: PixelGTM, crédits photos pages départementales: cma 49 - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: TEMA/TM Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication: PixelGTM (Tél. 03 87 69 18 18) - Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. PDG et directeur de la publication: François Grandidier - N° commission paritaire: 0321 T 86957 - ISSN: 1271-3074 - Dépôt légal: à parution - Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.





Pascale  
Couapel,  
nouvelle  
présidente  
de la CMA  
Maine-et-Loire

# Entretien avec Pascale Couapel

Pascale Couapel est, depuis le 1<sup>er</sup> avril, la nouvelle présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat – Maine-et-Loire. Sa prise de fonction est l'occasion de faire le point sur les ambitions de la CMA et ses projets pour faire de l'artisanat un secteur clé de l'économie du département.



▲ Gérard Aubry passe la main à Pascale Couapel.



**Vous avez été élue présidente suite à la décision de Gérard Aubry de mettre fin à son mandat. Comment avez-vous accueilli les choses ?**

**Pascale Couapel :** J'ai d'abord été très surprise... J'ai toujours pensé que l'engagement était important, qu'il donne une autre dimension à la vie professionnelle ou à la vie personnelle. J'aime ces engagements... Mais je vous avoue qu'il n'était pas dans mes projets de devenir présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il y a quelques mois, Gérard Aubry nous a fait savoir qu'il souhaitait mettre fin à son mandat. Il avait engagé la transmission de son entreprise et voulait également passer la main à la CMA. Avec l'équipe des élus, nous avons travaillé tout au long de ces mois pour organiser cette transition qui, finalement, s'est faite assez naturellement. Je vais essayer de donner le maximum et d'en tirer le meilleur.

**Que représente cette mission et qu'allez-vous faire pour l'artisanat en Maine-et-Loire ?**

**P. C. :** Je suis engagée depuis de nombreuses années au sein de mon organisation professionnelle des métiers de l'automobile, et à la CMA depuis 2010. Je connais les richesses mais aussi les difficultés de l'artisanat. Je suis convaincue de nos potentialités et je sais que nous avons un vrai travail à faire en matière de reconnaissance. L'artisanat est porteur d'avenir autant pour les jeunes que pour les entreprises, leur développement, et, plus largement, l'économie de notre territoire. Malheureusement, il n'est pas assez reconnu et il n'arrive pas encore à susciter de mobilisation suffisante de la part des acteurs publics. L'artisanat joue un rôle essentiel dans notre économie et doit être reconnu à sa juste valeur. Les entreprises aujourd'hui cherchent des apprentis et du personnel qualifié. Nous devons tout mettre en œuvre pour concilier emploi et formation.

**Quel message souhaitez-vous faire passer ?**

**P. C. :** Nous voyons combien notre présence est essentielle auprès des décideurs, que ce soient les parlementaires ou les collectivités. Nous sommes au quotidien dans les entreprises et nous connaissons la réalité de la vie économique. Nous devons être écoutés et entendus. Cela permet d'éviter des idées préconçues et la mise en œuvre de solutions déconnectées de la réalité. Les solutions existent et nous devons les trouver ensemble, en étant consultés, associés sans sectarisme ni corporatisme. Les décisions doivent être prises avec ceux qui connaissent la vie réelle d'une entreprise artisanale.

**Concernant l'apprentissage, comment faire évoluer les mentalités ?**

**P. C. :** 50 % des chefs d'entreprise sont passés par l'apprentissage et 80 % des jeunes qui en sortent de l'apprentissage trouvent un emploi... Ce sont des chiffres parlants, mais, malheureusement, nous constatons encore trop souvent que l'orientation des jeunes fait défaut. L'apprentissage doit trouver sa place au sein de nos systèmes de formation. Les centres de formation dédiés à ce cursus sont innovants, performants et savent répondre aux attentes des jeunes mais également à celles de leur famille. Nous souhaiterions renforcer nos liens avec l'Éducation nationale mais les portes restent encore trop souvent fermées...



**Quel rôle envisagez-vous pour la CMA auprès des artisans ?**

**P. C. :** La CMA doit être au plus près des artisans, et ce, au quotidien ! Nous avons fait de la proximité le maître-mot de notre projet de mandature. L'accompagnement que nous réalisons auprès des chefs d'entreprise artisanale, de leur conjoint et de leurs collaborateurs, doit se renforcer afin de répondre à leurs attentes, dans un environnement de plus en plus complexe. Nous nous mobilisons au quotidien pour aider les entreprises artisanales à répondre aux défis du numérique, du recrutement, de la digitalisation et, plus largement, de leur développement. Nous ne souhaitons pas que les chefs d'entreprise et les artisans franchissent la porte de la CMA uniquement pour s'inscrire.

**Comment mieux faire connaître l'action de la CMA ?**

**P. C. :** Nous savons que nous devons multiplier les occasions de rencontrer et d'échanger avec les artisans

- en allant à la rencontre des artisans des territoires comme nous le faisons avec l'Artisana'Tour ;
- en valorisant les savoir-faire avec les remises de prix ou de titre.

Nous devons mettre en valeur les talents et défendre l'engagement de ceux qui entreprennent et qui créent de la richesse et de l'emploi sur tous nos territoires !

# Artisana'Tour 2019 : retour en images sur les cinq premières étapes

Pour cette première édition, les communes de Baugé, Brissac, Segré, Chalonnes et Beupréau ont accueilli l'Artisana'Tour. Aller à la rencontre des artisans, au plus près de leurs activités et de leur lieu de vie, tel est l'objectif de la démarche menée par la chambre de métiers et de l'artisanat. Zoom sur ces moments.



1. Christophe Guineheux (monteur industriel) – Partenaire AXA – Philippe Boutet (boucher-charcutier) – Partenaire Crédit Agricole – Madame Gabillard (boulangerie-pâtisserie Gabillard) – Pascale Couapel (présidente CMA) – Vincent Gabillard (boulangerie-pâtisserie Gabillard) – Gilles Grimaud (maire de Segré en Anjou Bleu) - Patrick Bouvier (ébéniste et vice-président CMA) – Jeanne Behre-Robinson (déléguée départementale)  
 2. De gauche à droite : Philippe Chalopin (maire de Baugé) – Patrice Bernard (boulangier-pâtissier à Baugé et élu CMA) - Pascale Couapel (présidente CMA) – Jeanne Behre-Robinson (déléguée départementale) 3. Frédéric Gondat (responsable antenne de Saumur) – Partenaires AXA et Crédit Agricole - Frédéric Marchand (Boulangerie La Fontaine des délices) – Jérôme Viaux (couvreur) – Éloïse Marchand (Boulangerie La Fontaine des délices) - Pascale Couapel (présidente de la CMA) – Patrice Bernard (boulangier pâtissier à Baugé et élu CMA) – Jean-Luc Couané (maître artisan peintre) – Joël Lemonnier (élu CMA) - Jeanne Behre-Robinson 4. Pascale Couapel (présidente de la CMA) – Sylvia Boultaureau (coiffeur Atelier de Sylvia) – Partenaire AXA – Sylvie Sourisseau (maire de Brissac Loire Aubance) 5. Pascale Couapel (présidente de la CMA) Céline Voisine (Tapissier décorateur Voltaire & Crapaud) - Partenaires Crédit Agricole.

## FID PRO UNE SOLUTION INNOVANTE



Gérez facilement votre relation client  
et contribuez au développement  
de votre activité.

**GRAND OUEST**  
BANQUE POPULAIRE



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504 - Crédit photo : istock.

### Vous cherchez à créer, à reprendre ou à céder **une activité ?**



Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :  
**entreprendre.artisanat.fr**

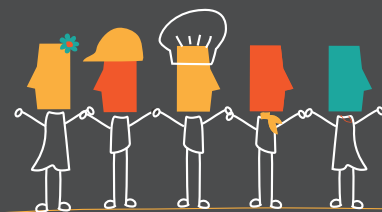


PARTENAIRE DE  
LA PERFORMANCE DES  
CHEFS D'ENTREPRISE

### Conseil & Expertise comptable

11 agences de proximité

Conseil et pilotage d'activité  
Expertise comptable - Paie  
Informatique  
Fiscalité - Patrimoine



02 41 33 66 66  
www.49.cerfrance.fr



PARCOURS

# « Forgez votre alter ego »



Ne restez pas seul pour développer votre entreprise, faites monter en compétences l'un de vos salariés, votre conjoint(e), etc.

**B**eaucoup d'entreprises naissent du savoir-faire du chef d'entreprise. D'abord technicien(ne), vous avez su devenir entrepreneur(e) mais vous devez gérer, encadrer, recruter, produire, communiquer, vendre, etc. Beaucoup de casquettes à assumer pour une seule personne ! La solution : déléguer en formant votre bras droit. La chambre de métiers et de l'artisanat propose, dès la rentrée 2019, un parcours de formation à la carte.

**S'engager dans ce parcours, c'est vous permettre, à vous et à votre futur bras droit, de partager une vision, en vivant une expérience inoubliable, pour aller plus loin ensemble.**



Tout cela dans une ambiance conviviale et ludique, entouré de professionnels compétents.



**Publics cibles**

- Chefs d'entreprise
- Conjoints / adjoints
  - Salariés
- Cédants / repreneurs
- Associés / futurs associés

## DÉCOUVREZ CI-DESSOUS LES DIFFÉRENTS ATELIERS DE CE PARCOURS À LA CARTE

1 JOUR



**Cohésion d'équipe**

**Atelier culinaire :** la force du faire ensemble pour construire une équipe. Venez découvrir les nouveaux ingrédients de votre cohésion.

1 JOUR



**Apprendre à déléguer**

**Déléguer pour développer l'engagement et accélérer la réussite :** laisser sa place, faire confiance, choisir qui va faire quoi, accepter que l'autre le fasse à sa manière, etc. Pour que cela ne reste pas au stade des intentions, apprenez à déléguer.

**Deux parcours modulaires**

<p><b>Destination Manager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Embarquement immédiat <b>3 jours</b></li> <li>→ On poursuit le voyage <b>3 jours</b></li> <li>→ Boostez votre intelligence réactionnelle <b>2 jours</b></li> </ul>	<p><b>Sur le Chemin du succès commercial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En quête de votre stratégie idéale <b>2 jours</b></li> <li>→ À la conquête de nouvelles parts de marchés <b>2 jours</b></li> </ul>
---	--

1 JOUR



**Atteindre son but**

**Atelier tir à l'arc :** encadré par une championne du monde du tir à l'arc en équipe et par une coach en management, venez mobiliser vos ressources pour viser votre cible et atteindre vos objectifs.

**POUR EN SAVOIR PLUS,** n'hésitez pas à contacter le service formation continue au 02 41 22 61 26 [formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr)



# NOUVELLE ŠKODA — SCALA

LA BERLINE COMPACTE QUE  
VOTRE ACTIVITÉ ATTENDAIT



ŠKODA



À PARTIR DE  
**299€**/MOIS<sup>(1)</sup>  
SANS APPORT

**OFFRE PRO** MAINTENANCE<sup>(2)</sup>  
VÉHICULE DE REMPLACEMENT<sup>(3)</sup>  
PERTE FINANCIÈRE INCLUSE<sup>(4)</sup>

Modèle présenté : NOUVELLE SCALA STYLE 1.0 TSI 116 BVM6 avec options. LLD sur 37 mois et 45 000 km, loyer de **338€** /mois, sans apport. Offre valable du 01/04/2019 au 30/07/2019.

(1) Offre de Location Longue Durée sur 37 mois et 60 000 km à 299€/mois sans apport pour une NOUVELLE SCALA BUSINESS 1.6 TDI 116ch BVM avec option.

Offre réservée à la clientèle professionnelle (hors Loueurs et Flottes) valable chez ŠKODA ANGERS présentant ce financement sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH - SARL de droit allemand - Capital social : 318 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Ellipse, 15 avenue de la Demi-Lune - 95700 ROISSY-EN-FRANCE - RCS Pontoise - Mandataires d'assurance et d'intermédiaire d'assurance n° ORIAS : 07 024 107 (www.orias.fr). (2) Contrat de Maintenance obligatoire souscrit auprès de Volkswagen Bank GmbH ; (3) Garantie Véhicule de Remplacement incluse dans les loyers, souscrite auprès d'Europ Assistance France SA - RCS Nanterre 451 366 405 - Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) - 61 rue Taitbout 75009 PARIS. (4) Perte Financière obligatoire incluse dans les loyers souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 et MMA IARD - Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - sièges sociaux : 14 bvd Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances.

ŠKODA recommande **Castrol EDGE Professional**.

Gamme SCALA (hors 1.0 TSI 95ch BVM, 1.0 TSI 116ch DSG, 1.5 TSI 150ch BVM en cours d'homologation) : consommation en cycle mixte (l/100 km) min - max : NEDC corrigé : 4,1 - 5. WLTP : 4,6 - 6,9. Rejets de CO2 (g/km) min - max : NEDC corrigé : 108 - 113. WLTP : 119 - 157. CO2 carte grise : 104 - 110.

**SKODA ANGERS**  
7 BOULEVARD DE LA LIBERTE - 49000 ANGERS  
Tél. : 02 41 74 17 00

# FLORALIES INTERNATIONALES

**PARTENARIAT.** Une coopération étroite entre les chambres syndicales des artisans fleuristes et la CMA Pays de la Loire s'est créée.



Pour la première fois, la CMA Pays de la Loire était présente aux Florales internationales, qui ont fermé leurs portes le 19 mai dernier. En partenariat avec les chambres syndicales des artisans fleuristes de Loire-Atlantique et de Vendée, l'Union des apiculteurs de Loire-Atlantique et IDFel Val de Loire, un espace ornamental a été créé. Les objectifs poursuivis :

→ valoriser le métier de fleuriste et les filières indispensables à son activité : floriculture, horticulture, arboricul-

ture, apiculture... « *Sans les abeilles, il ne resterait que peu de temps à l'Homme* » - Albert Einstein ;

→ valoriser les valeurs de l'artisanat, en choisissant l'abeille comme alter ego de l'artisan au sein du plus grand jardin éphémère ;

→ promouvoir le concours régional des Meilleurs Apprentis de France fleuristes qui, sur proposition et impulsion de la CMA Pays de la Loire, a pu se tenir au cœur des Florales, pour la toute première fois.

Mathilde Landel de l'Urma Sarthe a remporté la médaille d'or régionale qu'elle a remise en jeu au national le 27 juin dernier\*. À la suite de la proclamation des résultats, Joël Fourny a reçu les lauréats pour les féliciter et les encourager à poursuivre dans leur voie.

\* Résultat non connu lors de l'impression.



## ZOOM SUR LE MALI



**INTERNATIONAL.** En février dernier, les présidents Youssouf Bathily de la CCI du Mali et Joël Fourny, de la CMA Pays de la Loire signaient une convention. Cet engagement s'est notamment concrétisé par une mission à Bamako du 22 au 27 avril, conduite par Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire. À cette occasion, la délégation française a élaboré des formations à l'entrepreneuriat pour les métiers de la viande, de l'énergie, de la maintenance. Lors de l'assemblée générale des chambres de métiers du Mali, Daniel Laidin a souligné que « *la formation professionnelle devrait être portée par les chambres, leurs élus chefs d'entreprise, pour la stabilité de l'économie et du pays* ». L'accueil du président Meba de la CCI du Togo les 3 et 4 mai, en Vendée, a confirmé ce besoin pour la jeunesse locale.

# Artisana'Tour 2019

Au programme de cette opération régionale, **25 ÉTAPES** pour aller à la rencontre des artisans, au plus près de leurs activités et de leur lieu de vie.

La chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire va, depuis avril dernier et dans les prochains mois, échanger librement avec les dirigeants d'entreprises artisanales, dans chaque département.

Les équipes de la CMA feront ainsi étape dans 25 communes entre 12 heures et 14 heures pour répondre aux questions des artisans sur la transmission, la création-reprise, l'apprentissage, la labellisation, la formation conti-

nue, les formalités... Placées sous le signe de la convivialité, ces rencontres sont aussi l'occasion de mieux se connaître, de dialoguer et de répondre aux attentes des dirigeants et de leurs salariés. Avec nos partenaires, AXA, Orange et le Crédit Agricole, les élus de la CMA profiteront de ces déplacements pour mettre à l'honneur et récompenser le savoir-faire, l'audace et l'innovation des artisans locaux. Enfin, Artisana'tour c'est aussi l'occasion

pour les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire d'échanger avec les élus et les décideurs locaux, sur les politiques mises en place pour accompagner l'activité économique du secteur des métiers.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** sur les étapes de l'Artisana'Tour dans votre département, reportez-vous aux pages Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe ou Vendée de votre magazine.



# Première édition régionale trophées des Mains d'Or

**MÉTIERS D'ART.** Initiés et organisés par la CMA Pays de la Loire, les trophées des Mains d'Or mettent en valeur l'excellence des savoir-faire des professionnels des métiers d'art sur tout le territoire ligérien.

Cette opération, qui associe les élus et les collaborateurs des CMA, se déroule à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art (Jema). Cette première édition s'est structurée en Pays de la Loire autour de quinze circuits de visites d'ateliers et/ou de collectifs de professionnels métiers d'art, lesquels ouvraient leurs portes au public, le 5 avril dernier. L'objectif de ces circuits est d'engager les professionnels du secteur sur la voie de la qualité en termes d'accueil, de présentation et de démonstration. En proposant une première journée de visite, le vendredi, aux représentants des CMA, le souhait est aussi de rapprocher la filière des métiers d'art des autres filières de l'artisanat.

À l'issue de ces visites, une soirée de remise des trophées des Mains d'Or est organisée dans les départements, entre juin et septembre. Ce moment convivial permet d'accueillir l'ensemble des professionnels métiers d'art du département et les participants aux différents circuits, pour les remercier de leur engagement et de leur accueil. Cette soirée représente aussi l'occasion pour le binôme élu-collaborateur de remettre, par circuit organisé, un trophée et une séquence vidéo de courte durée au professionnel qu'ils auront choisi comme étant leur coup de cœur.



## Dates des soirées des trophées des Mains d'Or :

- en Vendée le 3 juin 2019 ;
- en Maine-et-Loire le 26 juin ;
- en Loire-Atlantique le 3 juillet ;
- en Sarthe-Mayenne le 19 septembre.

## UNE NOUVELLE OFFRE POUR LE STAGE PRÉALABLE À L'INSTALLATION DANS LES CMA

La suppression de l'obligation, pour les artisans, de suivre le stage de préparation à l'installation (SPI), est entrée en vigueur le 24 mai dernier. Les porteurs de projets ont toutefois intérêt à sécuriser leur parcours en suivant une formation. À cet égard, les CMA vont mettre en œuvre une nouvelle offre plus adaptée, « à la carte », permettant ainsi de proposer des packs « clé en main » aux créateurs et aux repreneurs. L'enjeu essentiel, pour les CMA, est de commercialiser une nouvelle offre de formation innovante, attractive, harmonisée, modulaire et adaptée à tout créateur repreneur d'entreprise, à un tarif unique pour chaque pack, quel que soit le lieu d'implantation du futur chef d'entreprise. Ainsi, en complément du SPI actuel, les porteurs de projets auront le choix de suivre :

- le « pack micro », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA, destiné spécifiquement aux créateurs en microentreprise ;
- le « pack les essentiels », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA ;
- le « pack premium », d'une durée de 35 heures avec un à deux rendez-vous individuels avec un conseiller CMA.

Cette nouvelle offre se mettra en place au cours du deuxième semestre et sera progressivement enrichie pour répondre aux différents besoins des porteurs de projets.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,** contactez le service aux entreprises de votre délégation.

# Vous envisagez de recruter ? Pensez aux emplois francs !

**LE SAVEZ-VOUS ?** Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, si vous embauchez un demandeur d'emploi résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Maine-et-Loire, que ce soit en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

## Quels sont les quartiers concernés en Maine-et-Loire ?

En Maine-et-Loire, le demandeur d'emploi doit résider dans un des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Angers, de la communauté d'agglomération du Choletais ou Saumur Loire développement.

## Quel est le montant de l'aide ?

- 5 000 € par an pendant trois ans pour une embauche à temps plein en CDI.
- 2 500 € par an pendant deux ans pour une embauche à temps plein en CDD d'au moins six mois.

## Quelles entreprises peuvent bénéficier de l'aide emploi franc ?

Toutes les entreprises et toutes les associations affiliées à l'assurance-chômage, mentionnées à l'article L. 5134-66 du Code du travail, peuvent recourir aux emplois francs.

## Quelles sont les conditions à remplir pour prétendre à l'aide ?

- Embaucher un demandeur d'em-

ploi, inscrit à Pôle emploi et qui réside dans l'un des quartiers cités.

- Embaucher cette personne en CDI ou en CDD d'au moins six mois.
- Être une entreprise affiliée à l'assurance-chômage.
- Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les six mois avant sa date d'embauche.
- Ne pas avoir procédé, dans les six mois précédant l'embauche, à un licenciement économique sur le poste à pourvoir.

Si ces conditions sont remplies, vous pouvez recruter une personne en emploi franc :

- quel que soit son âge ;
- quel que soit son niveau de diplôme ;
- quelle que soit son ancienneté d'inscription à Pôle emploi ;
- quel que soit son temps de travail au moment de l'embauche ;
- quelle que soit sa rémunération au moment de l'embauche.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez remplir le formulaire de demande et l'envoyer à Pôle emploi, au plus tard deux mois après la signature du contrat de travail. L'aide sera versée par Pôle emploi, chaque semestre, sur présentation d'un justificatif de présence du salarié.

Pour remplir ce document, vous devez demander à la personne que vous souhaitez embaucher :

- son attestation d'inscription à Pôle emploi mentionnant son adresse ;
- un justificatif de domicile.

**i** Pour en savoir plus : [www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs](http://www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs)

## ATTENTION !



N'oubliez pas de joindre ces pièces à la demande d'aide. Les adresses mentionnées sur le justificatif de domicile et sur l'attestation de Pôle emploi doivent être les mêmes. En cas de difficultés, ou pour être aidé dans votre recherche de candidats, vous pouvez appeler le service employeurs de Pôle emploi au 3995.

## STARS ET MÉTIERS RÉGION 2019



Le 6 juin dernier, la soirée de remise des prix régionaux Stars & Métiers s'est déroulée à Angers, en partenariat avec la Banque Populaire Grand Ouest. Le grand prix régional a été décerné à l'entreprise Pouclet Chaudronnerie (Vendée), prix qui encourage l'excellence, l'audace et l'innovation de chefs d'entreprises artisanales passionnés.

# Reprise d'entreprise et croissance externe

**UNE STRATÉGIE GAGNANTE.** Vous êtes actuellement en recherche active de salariés, mais vous ne parvenez pas à recruter ? Avez-vous pensé à la solution suivante : la croissance externe ?

Il s'agit de la reprise d'une entreprise permettant d'intégrer des salariés expérimentés, tout en se développant, grâce au fichier clients de l'entreprise achetée. Il existe deux types de développement pour une stratégie de croissance externe donnée :

- un développement par spécialisation va permettre de s'agrandir rapidement, grâce à l'acquisition d'entreprises de même type que l'entreprise mère ;
- un développement par diversification permet d'accéder à de nouvelles compétences, des savoir-faire, des technologies, ou bien tout simplement à un nouveau marché ou de créer une complémentarité par rapport à la première activité.

Vous êtes invité à consulter la Bourse nationale des créateurs, repreneurs et des cédants pour entreprendre dans l'artisanat : <https://entreprendre.artisanat.fr/fr/liste-des-offres>



Guillaume Guesdon - 02 43 74 53 61 - [gguesdon@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:gguesdon@artisanatpaysdelaloire.fr) +

## LA LOI PACTE en cinq mesures

**Adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, comporte cinq mesures visant spécialement les artisans.**

### GUICHET UNIQUE

Le réseau des CMA sera vigilant concernant les informations et les données du futur registre général des entreprises, afin d'accompagner et d'assurer ce lien de proximité avec les artisans. Le Gouvernement semble avoir compris l'enjeu lors des discussions au Parlement.

### TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Le constat est récurrent : les transmissions d'entreprises sont insuffisantes et cela met en péril de nombreux emplois. C'est donc le rôle des CMA que de sensibiliser les chefs d'entreprise au plus tôt à ce sujet. Nous ne pouvons donc que saluer toutes les mesures de bon sens prises dans la loi Pacte.

### SEUILS

CMA France avait défendu l'idée de relever à 21 salariés le premier seuil social applicable. Cette mesure n'a pas été retenue. Toutefois, les CMA ont obtenu un délai d'adapta-

tion lors du franchissement d'un seuil par les entreprises, soit cinq ans avant que l'artisan ne se voie appliquer des nouvelles obligations.

### STAGE PRÉPARATOIRE À L'INSTALLATION (SPI)

Le réseau des CMA s'était opposé à la suppression de l'obligation de suivre le SPI. Elles proposeront donc une nouvelle offre de formation attractive, modernisée et digitalisée, pour répondre aux besoins individualisés des créateurs.

### STATUT ET PATRIMOINE

Depuis des années, les conjointes qui travaillent auprès de leur mari artisan ne sont pas protégées. Cette situation génère des inconvénients multiples : risques pénaux pour dissimulation d'activité, requalification en salariat de l'activité du conjoint, contentieux en cas de divorce... Elles seront désormais protégées.

# MISE EN CONFORMITÉ

## Fin du dépôt des dossiers d'Ad'AP

Les établissements recevant du public avaient **JUSQU'AU 31 MARS 2019** pour déposer leur dossier d'agendas d'accessibilité programmée, afin de présenter la planification des travaux pour se conformer à la réglementation de mise en accessibilité de leur établissement.



Le dépôt et l'instruction de dossiers d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne sont plus possibles depuis le 31 mars 2019. Les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent désormais déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales. Cette règle générale ne connaît de

dérogations (possibilité d'intégrer, après le 31 mars, des ERP au dispositif des Ad'AP) que dans trois cas :

- celui des gestionnaires d'ERP ayant un Ad'AP en cours, dont la situation évolue, à la suite d'une extension de leur patrimoine ou d'une dégradation de leur situation financière;
- celui des dossiers déposés avant le 31 mars 2019 et en cours de traitement, parce qu'incomplets ou sous

avis défavorable avec un délai supplémentaire pour les redéposer;

- celui de Mayotte, compte tenu de la mise en œuvre différée des dispositions de l'ordonnance de 2014 précitée dans ce DOM.

**POUR TOUTE INFORMATION**  
Olivier Poizac  
Conseiller en développement  
des entreprises  
opoizac@artisanatpaysdelaloire.fr  
02 51 13 83 39

## La médiation du crédit en cinq points



### SA MISSION

Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.



### SES ATOUTS

Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.

### SON RÉSEAU

**105 médiateurs** du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).

### ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement via le site internet : **www.mediateur-credit.banque-france.fr**  
L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



### LE CENTRE D'APPEL

**0810 00 12 10**  
permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

### Le top 5 des motifs de saisine



- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

### Les 5 étapes de la médiation

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation
- Possibilité pour les établissements financiers de revoir leur position
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le médiateur



### Les 5 avantages de la Médiation du crédit



- Un service gratuit et confidentiel
- Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- Une expertise sur mesure
- Un traitement local de son dossier

[www.mediateur-credit.banque-france.fr](http://www.mediateur-credit.banque-france.fr)

# Le bien-être au travail, c'est aussi pour les artisans

**CONFÉRENCE.** À l'occasion de la tournée nationale 2019 du Club Prévention Santé, le palais des congrès du Mans affichait complet le 6 juin pour la venue de Michel Cymès.

Il y avait 1 400 participants pour la tournée nationale des conférences gratuites du Club Prévention Santé, animées par Michel Cymès sur le thème du bien-être au travail. La CMA Pays de la Loire comptait parmi les partenaires. Au sein des intervenants en santé au travail, Olivier Torres (président et fondateur de l'Observatoire Amarok, dédié à la santé des dirigeants). Ce « Pmiste » a pris la parole en citant l'une des phrases qu'il entend régulièrement des travailleurs indépendants: « *Je n'ai pas le temps d'être malade.* » En ouverture de soirée, Joël Fourny, président CMA Pays de la Loire, et Lionel Fournier, directeur régional

d'Harmonie Mutuelle, ont signé un partenariat en faveur de la prévention santé des artisans comprenant:   
 → le lancement d'une enquête « pratiques santé » des artisans ligériens;   
 → l'animation d'ateliers collectifs de prévention en deux formats: sessions d'information-sensibilisation territoriales « santé des artisans et performance de leur entreprise ». Atelier complet d'une journée, visant à comprendre les liens santé des artisans/performance de leur entreprise, à apprendre à gérer leur stress, leur sommeil, leur alimentation et leur temps, car pour bien entreprendre, il est important d'être en bonne forme.



Meriem Boutera - mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr +

## LES APPRENTIS DE L'URMA EN CHIFFRES

**Des jeunes formés à l'Urma très satisfaits des prestations et qui représentent un vivier d'entrepreneurs !**

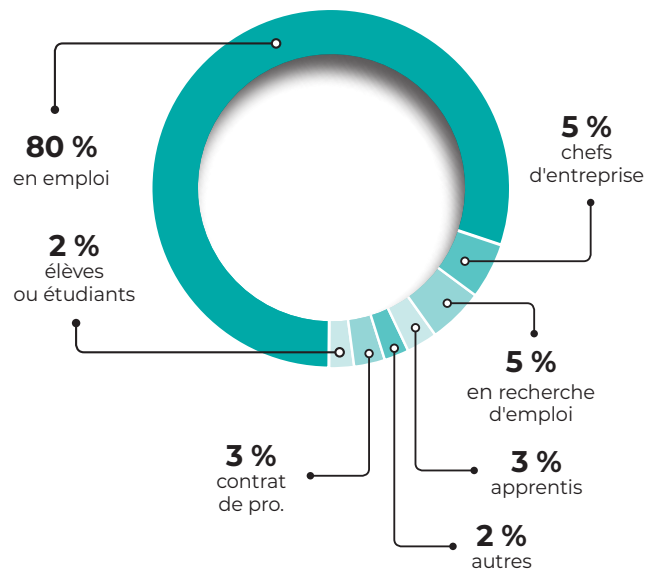
92 % des apprentis de l'artisanat formés au sein des établissements de l'Urma sont satisfaits de leur formation, et pour 90 %, cette formation était en phase avec leurs attentes. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée en novembre 2018 par la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire auprès de 2 000 apprentis.

Pour 80 % d'entre eux, le diplôme préparé correspond à l'emploi exercé aujourd'hui. C'est particulièrement vrai pour les deux principaux secteurs de formation de l'Urma:

83 % pour l'alimentation et 86 % pour la mécanique automobile et les véhicules professionnels. Tous secteurs confondus, ils sont un peu plus de la moitié à avoir un diplôme de niveau V (CAP), mais 40 % des apprentis ayant répondu à l'enquête ont un diplôme de niveau IV ou plus (brevet et bac professionnel, BTS). Pour les apprentis qui ont quitté l'Urma depuis cinq ans, ils sont 88,5 % à exercer une activité professionnelle (94 % de salariés et 6 % de chefs d'entreprise). Seuls 5 % de ces anciens apprentis sont en recherche d'emploi. Près des trois quarts des étudiants sortis de l'Urma depuis deux ans sont déjà en activité tandis que 20 % poursuivent leur formation. La moitié des « fraîchement » diplômés (2018) poursuit sa formation par la voie de l'apprentissage en 2019. Pour les trois quarts, ce parcours s'effectue au sein des établissements de l'Urma.

### SITUATION DES ANCIENS APPRENTIS DE L'URMA EN 2018

SESSION N-5





# L'Urma Mayenne intègre de nouvelles formations dès la rentrée 2019

**L'APPRENTISSAGE EN MAYENNE** va connaître un bouleversement inédit. En effet, la fusion du CFA des Villes de la Mayenne et de l'Urma Mayenne est aujourd'hui sur les rails.



**P**our Sébastien Marsat, directeur de l'Urma Mayenne : « C'est une très bonne nouvelle. Depuis un an, la négociation s'est déroulée dans un état d'esprit très constructif, avec les personnels du CFA des Villes de la Mayenne (CFAVM). Notre seule préoccupation, à tous, est la réussite des apprentis engagés dans des parcours de formation exigeants. L'offre d'apprentissage sera équivalente, voire meilleure puisqu'elle sera enrichie. »

À ce jour, ce sont environ 700 apprentis supplémentaires qui intégreront l'Urma Mayenne dès la rentrée 2019. « L'Urma Mayenne compte aujourd'hui plus de 600 apprentis. Nous atteindrons donc le seuil des 1 300 en septembre prochain, ce qui en fera le deuxième plus grand centre de formation professionnel des Pays de la Loire du réseau des

CMA », précise-t-il. Concrètement, l'Urma Mayenne proposera, à la rentrée 2019, les formations par apprentissage dans les secteurs suivants :

- pharmacie ;
- coiffure-esthétique ;
- restauration,
- pâtisserie-boulangerie ;
- boucherie-charcuterie ;
- bâtiment ;
- électricité ;
- mécanique (automobile, espaces verts et agricole) ;
- BTS technico-commercial.

## Une belle aventure pour l'apprentissage en Mayenne !

Cette profonde restructuration s'appuie sur la volonté de la Région des Pays de la Loire et des administrations gestionnaires du CFAVM d'en changer la gouvernance. « C'est une

véritable opportunité de créer un CFP aussi puissant dans le contexte de concurrence actuelle », déclare pour sa part, Frédéric Enfrein, directeur régional de l'Urma Pays de la Loire.

## Aucun changement pour les contrats en cours

Frédéric Enfrein souhaite être rassurant quant aux contrats d'apprentissage en cours : « Cette fusion est totalement transparente pour les apprentis et pour les entreprises. Les contrats ne sont absolument pas impactés par la fusion des structures. Les conseillers du service apprentissage de la CMA Pays de la Loire-Mayenne sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations. »

**URMA MAYENNE**  
i 30 Bd Volney - Laval  
02 43 64 11 00



## Rémi Durand, apprenti boucher sur la voie de l'excellence

**Les concours sont pour les artisans une tradition, l'incarnation de l'exigence et de l'excellence. Celui du Meilleur Apprenti de France constitue, pour les jeunes apprentis et pour les futurs artisans, l'étape convoitée pour gravir les premières marches vers un avenir professionnel prometteur et passionnant.**

**R**émi Durand, apprenti en 2<sup>e</sup> année CAP boucher, en formation dans l'entreprise Les Viandes Avrillaises, à Avrillé et à l'Urma Maine-et-Loire, à Angers, fait partie de cette jeunesse active perpétuant la tradition et porteuse d'avenir et de compétences nouvelles. Après avoir obtenu successivement la 1<sup>re</sup> place au concours départemental et la 2<sup>e</sup> place au niveau régional, Rémi Durand s'engage dans la préparation au concours d'Un des Meilleurs Apprentis Bouchers de France, accompagné de son maître d'apprentissage et de ses professeurs Michaël Benion et Éric Fremondier. La 40<sup>e</sup> édition du concours, organisée par la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) se déroulait à Rouen, les 7 et 8 avril derniers. Au programme : désossage, parage, découpe, ficelage et décor de trois morceaux de viandes (bœuf, veau, agneau). Après six heures et demie de grande application, Rémi Durand obtient une honorable 5<sup>e</sup> place parmi 23 brillants finalistes issus de toute la France. Un parcours qui devrait susciter de nouvelles vocations pour rejoindre un secteur boucherie dynamique. Les projets de recrutements d'apprentis sont en effet nombreux et les nouveaux talents, tels que Rémi Durand, sont attendus pour la prochaine rentrée !

**RENSEIGNEMENTS :** Sandrine Laporte,  
conseillère Jeunes-Adultes-Entreprises  
07 86 04 46 63 – [slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr)

◀ Rémi Durand accompagné de ses professeurs, Michaël Benion et Éric Fremondier.



## Nouvelle **SEAT Tarraco Style Business.**

ESSENCE ou DIESEL  
à **399 €** TTC/mois\*

- 7 places
- Digital cockpit 10"
- GPS Europe tactile 8" avec Full Link (MirrorLink® + Android Auto® + Apple CarPlay®)
- Projecteurs Full LED

\*Offre de Location Longue Durée sur 37 mois et 30000 kms, incluant perte financière, contrat de maintenance aux professionnels et véhicule de remplacement. Offre valable du 01/07/2019 au 31/12/2019 sur le tarif 2019.2 au 06/06/2019, pour un SEAT Tarraco Style Business 7 places 1.5 TSI 150 ch ou 2.0 TDI 150 ch, avec option peinture métallisée, soit 37 loyers de 399 € TTC.

SEAT Tarraco Style Business 1.5 TSI 150 ch BVM6 Start/Stop : consommation mixte NEDC 2.0 (l/100 km) : 6,3 - 6,6 (5 places - 7 places) / WLTP (min-max l/100km) : 7,3 - 8,0. Émissions de CO<sub>2</sub> NEDC 2.0 carte grise (g/km) : 145 / NEDC 2.0 mixtes (g/km) : 147 - 152 (5 places - 7 places) / WLTP (min - max g/km) : 165 - 182.  
SEAT Tarraco Style Business 2.0 TDI 150 ch BVM6 Start/Stop : consommation mixte NEDC 2.0 (l/100 km) : 4,9 / WLTP (min-max l/100km) : 5,7 - 6,4. Émissions de CO<sub>2</sub> NEDC 2.0 carte grise (g/km) : 124 / NEDC 2.0 mixtes (g/km) : 129 / WLTP (min - max g/km) : 148 - 167.



**SEAT ANGERS - Cellule Société**  
7 Boulevard de la Liberté- 49 000 Angers  
Tél : 02 41 74 11 68 - [www.groupe-boucher.fr/pro](http://www.groupe-boucher.fr/pro)

**BOUCHER**  
ENTREPRISE

## COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

# artisans



**THIERRY JONQUIÈRES**

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

**06 22 69 30 22**

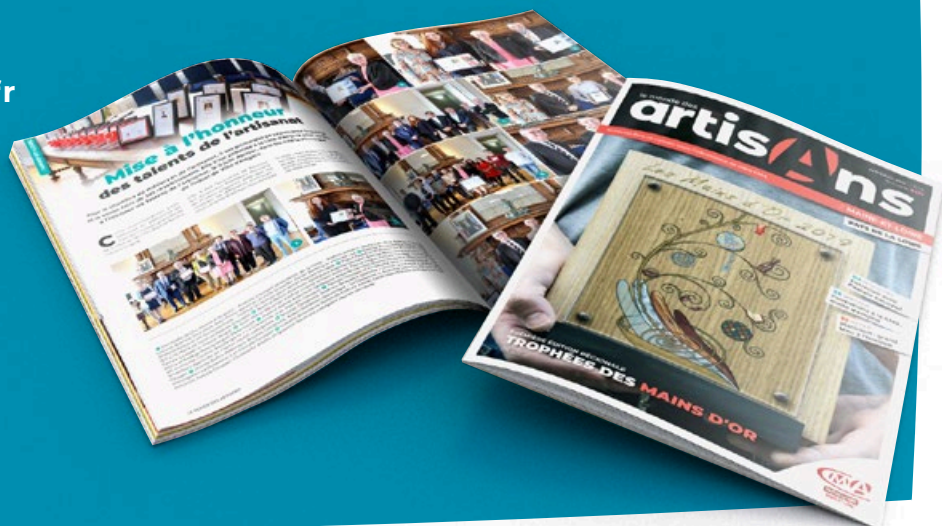
[thierry.jonquieres@wanadoo.fr](mailto:thierry.jonquieres@wanadoo.fr)

**CÉDRIC JONQUIÈRES**

CHEF DE PUBLICITÉ

**06 10 34 81 33**

[cedric.jonquieres@orange.fr](mailto:cedric.jonquieres@orange.fr)



**Le magazine de  
référence de l'artisanat**

# Mise à l'honneur des talents de l'artisanat

Pour la chambre de métiers et de l'artisanat, il est primordial de promouvoir la qualité et le savoir-faire de ses ressortissants. Elle s'est associée à la Ville d'Angers pour mettre à l'honneur les Talents de l'Artisanat, le 6 juin dernier, dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de Pascale Couapel, présidente de la CMA et de Christophe Bechu, maire d'Angers.

Elle a été l'occasion de féliciter les nouveaux Meilleurs Ouvriers de France angevins ainsi que les lauréats de différents concours : Olympiades, Meilleurs Apprentis de

France... mais également de décerner huit nouveaux titres de maître artisan. Excellence, qualité et convivialité ont donc été les maîtres-mots de cette soirée.



1 Christophe Béchu (maire d'Angers) – Pascale Couapel (présidente de la CMA) – Maîtres artisans : Rémy Lizé, Aline Salmon Evelyne Leonard, Nathalie Dauvillon, Jean-Marie Beucher, Aurélie Guyader, Xavier Benony et Philippe Lux. 2 Nadège Bascoulergue-Dekenuydt (Mof esthétique et art du maquillage – Institut Un temps pour soi) et Pascale Couapel. 3 Pascal Nogré (Mof couverture et formateur au BTP CFA Maine-et-Loire) et Pascale Couapel. 4 Jeanne Behre-Robinson (déléguée départementale), Nadège Bascoulergue-Dekenuydt, Pascale Couapel et Pascal Nogré. 5 Jean-Marie Beucher (Mof et maître artisan tailleur), Pascal Nogré, Pascale Couapel, Christophe Béchu et Nadège Bascoulergue-Dekenuydt. 6 Jeanne Behre-Robinson (déléguée départementale), Nicolas Delaplace (directeur Urma 49), Guillaume Caumel (boulangerie « La Doréenne ») et Pascale Couapel. 7 Pascale Couapel et Christophe Béchu accompagnés des 12 Meilleurs Apprentis de France toutes catégories. 8 Nicolas Delaplace, Mathieu Beaupère (pâtissier « Artisan passionné ») et Pascale Couapel. 9 Jeanne Behre-Robinson, Nicolas Delaplace, Robin Borderon (boulangier « La Doréenne »), Anthony Gaboriau (gérant de la boulangerie « La Doréenne ») et Pascale Couapel. 10 Isabelle Brousseau (Salon de coiffure André), Sarah Mazurkiewicz (catégorie Jeunes concours), Pascale Couapel, Christophe Béchu et Quentin Desmars (catégorie Jeunes concours).



# Artisan d'un jour

## FAIRE DÉCOUVRIR LE MÉTIER LE TEMPS DE QUELQUES HEURES...

**F**aire se rencontrer des personnalités qui ne font que se croiser pour échanger autour de la réalité du métier et ses diverses facettes, observer les techniques, l'organisation, les contraintes, écouter ceux qui pratiquent, tel est l'enjeu de l'opération Artisan d'un jour organisée par la chambre de métiers et de l'artisanat.

Plus qu'une visite d'entreprise ou une « simple » présence, et, loin des discours convenus, cette initiative permet de faire découvrir les métiers de l'artisanat à des personnalités qui ont accepté de participer à l'événement, le temps

de quelques heures, afin de comprendre et de partager les difficultés rencontrées mais aussi de promouvoir ses réussites.

Cette année, se sont prêtés au jeu :

- Emmanuel Capus, sénateur de Maine-et-Loire ;
- Nicole Dubre-Chirat, députée de Maine-et-Loire ;
- Jean-Denis Lambert, président du Crédit Agricole.

Un grand merci à eux ainsi qu'aux entreprises artisanales qui les ont accueillis !



1 à 3. Nicole Dubré-Chirat chez Vincent Chuliau, boucherie Grand Maine.  
4 à 5. Emmanuel Capus chez Pascale Couapel, « auto prop » à Sainte-Gemmes-sur-Loire.





7 à 9. Jean-Denis Lambert chez Laurent Petit, pâtissier-chocolatier à Angers.



TRANSFORMEZ-VOUS !

# Formations à la chambre de métiers et de l'artisanat : mode d'emploi



Dans un monde qui bouge en continu, l'agilité – être capable de s'adapter en permanence, de bousculer ses pratiques et d'oser innover – est devenue une compétence indispensable. Comment l'acquérir ? En se formant en permanence pour s'ouvrir au monde !

## À qui s'adresse l'offre de service formation ?

- Aux chefs d'entreprise artisanale
- Aux conjoints collaborateurs ou associés
- Aux salariés de l'artisanat
- À tout public

## Quelle est la participation financière demandée aux entreprises ?

- Un reste à charge\* pour les artisans et conjoint(e)s immatriculé(e)s à la chambre de métiers d'un montant de **59 €/jour** (sous réserve de fonds disponibles).

\*correspondant au reste à payer une fois les cofinancements demandés par le service formation au CDF (Conseil de la formation).

- Des coûts pédagogiques pour les salariés ou autre public de **239 €/jour** pouvant être pris en charge par les Opco.

Quelle est l'offre proposée ? Retrouvez notre calendrier en ligne sur notre site Internet ou en flashant le QR code.



Restez informé sur les dates de formations grâce aux e-mailings de rappel que nous vous envoyons trois à quatre semaines avant l'atelier de formation ! Si vous ne recevez pas nos e-mailings, n'hésitez pas à en faire la demande.

+ [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)

**COMMENT S'INSCRIRE AUX FORMATIONS ?** En ligne : en cliquant sur le lien « Je suis intéressé(e), je m'inscris » présent sur notre calendrier et dans nos e-mailings. Par mail ou par téléphone : [sroulleau@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:sroulleau@artisanatpaysdelaloire.fr) / 02 41 22 61 26.

## L'ADEA : assistant(e) de dirigeant du chef d'entreprise artisanale

Parce que la performance de l'entreprise ne repose pas uniquement sur les épaules du chef d'entreprise, assistant(e)s, révélez vos talents ! Une nouvelle promotion d'assistant(e) de dirigeant(e) d'entreprise artisanale (ADEA) démarrera le lundi 23 septembre 2019 à Angers. Cette formation aura lieu une journée par semaine pour la rendre compatible avec une activité professionnelle. L'ADEA est un titre homologué de niveau IV (Bac), inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette formation s'organise autour de quatre modules :

- communication et relations humaines (70 heures) ;
- secrétariat et bureautique (112 heures) ;
- gestion de l'entreprise artisanale (203 heures) ;
- stratégie et techniques commerciales (98 heures).

Pour en savoir plus, contactez le service formation continue  
Tél. : 02 41 22 61 26 – [formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr)





# Quels congés ? pour mon apprenti ?

**En principe, votre apprenti bénéficie des mêmes congés que les autres salariés<sup>1</sup> bien qu'il partage son temps de travail entre l'entreprise et son CFA. Cependant, certaines dispositions lui sont propres. *Samorya Wilson***

## De combien de jours de congés payés dispose l'apprenti ?

Pour tout mois de travail accompli, il acquiert deux jours et demi ouvrables de congés payés ou deux jours ouvrés, selon les accords auxquels est soumise l'entreprise. Soit cinq semaines par an. Rappelons que la notion de jours ouvrables regroupe tous les jours de la semaine, excepté le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés légaux chômés dans l'entreprise. Quant aux jours ouvrés, ils représentent les jours d'ouverture de l'entreprise (jours normalement travaillés). En principe (sauf disposition conventionnelle contraire), les congés payés sont acquis sur une période dite de référence, qui s'étend du 1<sup>er</sup> juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Dans certains cas, le nombre de jours de congés payés peut être supérieur à cinq semaines si la convention collective dont dépend l'entreprise le prévoit. Il vous appartient de décider de la période à laquelle votre apprenti peut prendre ses congés.

## Quelles sont les règles qui lui sont propres ?

L'apprenti a droit à des jours supplémentaires de congé en période d'examens pour préparer les épreuves du diplôme prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi, chaque apprenti bénéficie d'un congé additionnel de cinq jours ouvrables dans le mois qui précède les examens<sup>2</sup>. De la même manière, l'alternant peut bénéficier d'un

congé spécial rémunéré de trois jours pour la préparation aux épreuves de l'examen de son choix. Il s'agit du « congé examen de droit commun ». Il n'est imputable ni sur le congé annuel ni sur le temps normal de formation en CFA. Ce congé spécial examens est dû, quelle que soit l'ancienneté dans la branche professionnelle ou l'entreprise. Par ailleurs, il est possible pour un apprenti de prendre des congés sans soldes, s'il est âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise. Ce congé est fixé à 30 jours ouvrables au maximum ou 25 jours ouvrés, soit cinq semaines calendaires<sup>3</sup>.

## Peut-il prendre des congés pour des événements personnels ?

À condition de remplir les conditions pour en bénéficier, l'apprenti a droit aux congés de maternité, de paternité, ou autres événements familiaux. Ainsi, il a droit à un ou deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente<sup>4</sup> et à deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait plus de 21 ans, dans la limite de 30 jours ouvrables de congé (congés annuels et congés supplémentaires cumulés).

1. Article L 3 141-1 et suivants du Code du travail. 2. Article L 6 222-35 du Code du travail. 3. Article L 3 164-9 du Code du travail. 4. Article L 3 141-8 du Code du travail.

## Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.  
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. [www.kiosque-atc.com](http://www.kiosque-atc.com).

**Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros\*).**

Prénom ..... Nom .....

Profession .....

Nombre de salariés ..... Adresse .....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

\* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



## DÉMATÉRIALISATION

Un registre général dématérialisé sera mis en place pour l'immatriculation ainsi qu'une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités.

## SPI

**Le stage de préparation à l'installation devient facultatif. Les CMA continueront à le proposer aux porteurs de projet souhaitant entreprendre dans l'artisanat.**

## CONJOINT

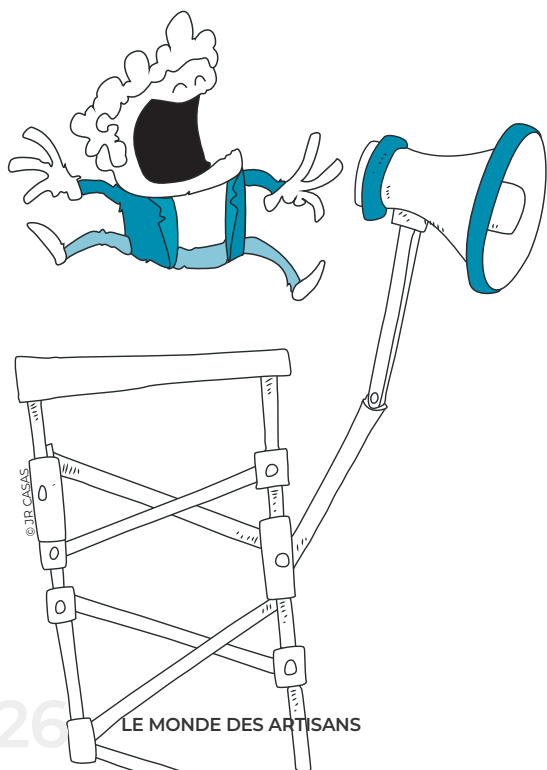
À défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié.

### LECTURE RAPIDE

# Loi Pacte : les nouveautés qui vous concernent

**La loi (n° 2019-486) du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « loi Pacte » a finalement été publiée au JO du 23 mai. Afin d'y voir plus clair, voici le résumé des mesures à destination des TPE et PME artisanales.**

*Samorya Wilson*



## Dématérialisation des formalités

À l'horizon 2021, une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités sera mise en place (art. 1). Elle remplacera progressivement les centres de formalités des entreprises (CFE) actuels qui continueront à accompagner les entreprises pour l'accomplissement de leurs formalités. Toutefois, les entrepreneurs pourront continuer à déposer leur dossier auprès de leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De la même manière, la loi prévoit l'instauration d'un registre général dématérialisé (art. 2) dans lequel serait prévue la nature de l'activité des entreprises artisanale ou agricole. Ce registre général servira à collecter, conserver et diffuser l'ensemble des informations concernant les entreprises. Il sera créé par voie d'ordonnance dans un délai de 24 mois.

## Seuils sociaux remaniés

### → Répertoire des métiers

En principe, les artisans qui dépassent le seuil de 11 salariés peuvent conserver, pendant trois ans, leur immatriculation au répertoire des métiers (RM) dès lors qu'ils emploient moins de 50 salariés. Avec la loi Pacte, ce seuil de 50 est relevé

à 250 salariés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. De la même manière, les entrepreneurs qui avaient repris un fonds auparavant exploité par une personne immatriculée au répertoire des métiers pouvaient aussi s'immatriculer au répertoire des métiers s'ils franchissaient le seuil de 11 salariés tout en ayant un effectif inférieur à 50 salariés. Ce seuil de 50 passera à 100 salariés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

À noter que pour calculer l'effectif d'une entreprise artisanale, il sera fait référence aux modalités de décompte de l'effectif actuellement applicables pour le calcul et le recouvrement des cotisations sociales.

### → Cotisations sociales

Le seuil de 20 salariés, qui rendait obligatoire certaines cotisations, est relevé à 50. Sont ainsi concernés: la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC), le taux plein pour la contribution au Fonds national de l'aide au logement (Fnal), l'obligation d'un règlement intérieur dans l'établissement, la mise en place obligatoire d'un local de restauration et la taxe pour le développement des industries de l'ameublement et des industries du bois. En revanche, le seuil d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) reste à 20 salariés. Au

final, la loi regroupe tous les autres seuils sur les niveaux de 11, 50, 250 salariés. Précisons que les entreprises dont les effectifs fluctuent auront un délai de cinq ans pour répondre à leurs obligations.

### Caractère facultatif du stage de préparation à l'installation

Jusqu'ici le créateur d'une entreprise artisanale devait suivre un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée de quelques jours, auprès de sa CMA (formation à la comptabilité et à la gestion notamment). Le texte du projet de loi Pacte supprime cette obligation et rend le SPI facultatif (art. 4). Les futurs artisans qui souhaiteraient toutefois accomplir ce stage préalable le pourront toujours – et nous leur recommandons vivement !

### Évolution du statut du conjoint du chef d'entreprise

Jusqu'ici le chef d'entreprise devait déclarer le statut choisi par son conjoint (collaborateur ou salarié) auprès des organismes habilités à enregistrer l'immatriculation de l'entreprise. Maintenant, à défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié (art. 8).

Par ailleurs, la loi permet au partenaire auquel le travailleur indépendant est lié par Pacs de bénéficier de l'épargne salariale (intéressement, participation ou PEE) comme actuellement dans le cadre d'un mariage dès lors que l'entreprise a au moins un salarié (art. 155).

### Nouvelle définition de l'entreprise

Avec la loi Pacte, toute société doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité (art. 169). Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

### Privilège au choix du statut d'EIRL

La loi prévoit des mesures destinées à inciter les entrepreneurs à choisir le statut d'EIRL (Entrepreneur individuel à responsabilité limitée) (art. 7).

Le dépôt est remplacé par une déclaration simple : toute personne projetant d'exercer une activité en son nom propre devra obligatoirement déclarer, lors de la création de son entreprise, s'il souhaite le faire en tant qu'entrepreneur individuel ou sous le régime de l'EIRL. Le choix peut aussi être fait à tout moment de la vie de l'entreprise.

S'agissant du patrimoine, avant la loi, l'entrepreneur devait déposer au(x) CFE une déclaration mentionnant les biens affectés à l'activité professionnelle, leur nature et leur valeur. Il était aussi tenu de faire estimer, par un expert, les actifs d'une valeur unitaire supérieure à 30 000 € qu'il souhaitait affecter à son patrimoine professionnel. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, le liquidateur pouvait donc uniquement saisir, « le patrimoine affecté » de l'entrepreneur. Avec la loi Pacte, l'entrepreneur n'a plus l'obligation de faire expertiser ses biens valant plus de 30 000 €.

De plus, il pourra aussi décider de n'affecter aucun bien à son patrimoine professionnel. C'est-à-dire qu'il aura la possibilité de démarrer son activité sous le statut d'EIRL à partir de rien.

La loi assouplit également l'utilisation des biens professionnels. Le risque de faillite personnelle en cas de mise en liquidation judiciaire, qu'encourait l'entrepreneur lorsqu'il avait personnellement disposé de ses biens professionnels, disparaît.

### Fin de l'obligation de disposer d'un compte bancaire séparé

Depuis la publication de la loi, les travailleurs indépendants ne sont plus tenus de disposer d'un compte bancaire spécialement dédié à l'exercice de l'ensemble des transactions financières liées à leur activité professionnelle, si leur chiffre d'affaires annuel reste inférieur à 10 000 € pendant deux années civiles consécutives (art. 39). Cependant, rappelons que séparer ses dépenses professionnelles de ses revenus personnels peut permettre d'éviter la confusion des patrimoines, notamment en cas de contrôle Urssaf ou fiscal.

### Durée des soldes

Les soldes auront désormais lieu, pour l'année civile, durant deux périodes d'une durée minimale de trois semaines et d'une durée maximale de six semaines chacune. Les dates ainsi que les heures de début et de fin seront fixées par un arrêté ministériel. Ces dispositions s'appliqueront à partir des prochaines soldes d'hiver.

 [www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte](http://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte)

## Nouvelles mentions sur les factures

L'ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019 prévoit de nouvelles mentions dans les factures et modifie certaines sanctions. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, chaque facture devra, sauf cas particuliers, être émise « dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services ». De plus, deux nouvelles mentions devront figurer sur les factures émises à partir de la même date : l'adresse de facturation, lorsqu'elle est différente de l'adresse des parties, et le numéro de bon de commande, s'il a été préalablement établi par l'acheteur. La sanction pénale applicable en cas de non-respect des règles en matière de facturation sera également remplacée par une amende administrative dont le plafond est de 75 000 € pour une personne physique et de 350 000 € pour une personne morale. Enfin, rappelons que, depuis le 26 avril 2019, le refus de communication des CGV au client, jusqu'ici sanctionné par une amende civile, est remplacé par une amende administrative dont le plafond est de 15 000 € pour une personne physique et de 75 000 € pour une personne morale. *SN*

# 10 idées reçues (ou avérées) sur la cession-reprise

**Vous hésitez à racheter tout ou partie d'une entreprise artisanale « qui patauge » ? Sachez que, bien souvent, trop hésiter est contre-productif... Auteur de « Reprendre une PME en difficulté », Pierre Maurin, consultant-formateur en contrôle de gestion auprès de PME et TPE, vous aide à distinguer le mythe de la réalité.**

*Propos recueillis par Samira Hamiche*

## 1. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ EST PLUS RISQUÉ QUE REPRENDRE UNE ENTREPRISE SAINE

**VRAI ET FAUX**

Vrai, si l'entreprise présente des pertes et des dettes très élevées et si la grande majorité de ses produits (biens ou services) sont en déclin. Faux, si l'entreprise qui paraît saine (activité bénéficiaire et endettement très faible) a une activité en déclin (produits dépassés sur le plan technologique, produits qui deviendront interdits dans un an du fait de nouvelles réglementations environnementales, sanitaires ou de santé publique...) et une capacité insuffisante pour réaliser les investissements nécessaires pour créer de nouveaux produits et/ou une nouvelle activité.

## 2. PAS BESOIN D'ATTENDRE QU'UNE ENTREPRISE SOIT EN LIQUIDATION JUDICIAIRE OU EN REDRESSEMENT POUR LA RACHETER

**VRAI**

Si le prix de cession d'une entreprise ou d'un fonds de commerce en liquidation judiciaire peut sembler modeste, il cache très souvent la nécessité de réaliser des investissements importants et coûteux pour relancer l'activité de l'entreprise.

## 3. LES BANQUES NE ME FINANCERONT PAS

**FAUX**

Il existe de plus en plus de banques qui possèdent un service ou une activité spécialisée dans le financement d'entreprises en difficulté (Themis Banque, Bpifrance, BESV, Delubac & Cie, etc.).

## 4. PAS BESOIN D'ÊTRE UN SPÉCIALISTE DE LA FINANCE POUR REDRESSER UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

**VRAI**

Beaucoup de repreneurs non financiers ont réussi à reprendre une PME ou TPE en difficulté avec succès. En conséquence, nous pouvons dire, sans nous tromper, qu'il n'y a pas de profil-type de repreneur. Cependant, il est très important que les repreneurs non aguerris soient bien entourés, notamment en se faisant accompagner par la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de son département ou par une association dédiée à la reprise d'entreprise.

## 5. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ IMPLIQUE DE VERSER BEAUCOUP « DE SA POCHE »

**FAUX**

Certaines entreprises en difficulté peuvent être redressées simplement en réorientant leur stratégie ou leur politique commerciale, et ce avec les moyens dont elles disposent déjà et/ou avec des investissements peu coûteux.

## 6. PASSER PAR UN FONDS D'INVESTISSEMENT EST PLUS RISQUÉ

**FAUX**

La plupart des fonds d'investissement qui accompagnent des repreneurs de PME en difficulté le font sur une durée suffisante (entre cinq et sept ans en moyenne) et ne désirent pas devenir majoritaires au capital. En outre, ils ouvrent souvent leur carnet d'adresses aux repreneurs pour les aider à trouver de nouveaux clients et/ou financements.

## 7. IL N'EXISTE QUE TRÈS PEU D'AIDES PUBLIQUES À LA REPRISE

**FAUX**

Depuis la crise de 2009, de plus en plus de collectivités publiques proposent des financements dédiés à la reprise de PME ou TPE en difficulté. Et ce, afin de lutter contre le chômage, la disparition de certains savoir-faire et celle de leur patrimoine artisanal et/ou industriel.

## 8. L'ENTENTE AVEC LES SALARIÉS EN PLACE, L'INVESTISSEMENT DANS LA RSE, SONT PRIMORDIAUX

**VRAI**

Sans l'appui et la coopération du personnel de l'entreprise reprise, la probabilité de réussir à redresser l'activité est extrêmement faible, même si le ou les repreneurs possèdent ou bénéficient de fonds très élevés.

## 9. LORSQUE CE SONT LES SALARIÉS QUI REPRENNENT L'ENTREPRISE, C'EST LE PARCOURS DU COMBATTANT

**FAUX**

Bien souvent, ils bénéficient d'un accompagnement efficace du cédant, de la CMA dont ils sont ressortissants ou d'une association dédiée à la reprise (notamment s'ils désirent reprendre l'entreprise sous la forme d'une Scop).

## 10. APRÈS LA CESSION VIENT LE TEMPS DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE

**VRAI**

Dans la grande majorité des cas, l'entreprise s'est retrouvée en difficulté du fait de mauvais choix stratégiques, voire de l'absence d'une véritable stratégie...

**Motorisations :** Diesel : 2 287 / 2 998 cm<sup>3</sup> (de 116 à 210 ch) ; gaz : 3.0 GNV (136 ch) ; électrique (110 ch)  
**Dimensions :** 5 040 / 5 560 / 5 950 / 7 130 / 7 500 x 1 996 x 2 260 / 2 640 / 2 670 / 2 860 / 2 940 mm  
**Longueur de chargement :** 2 610 / 3 130 / 3 540 / 4 680 / 5 125 mm

**Volume utile :** 7,3 / 9 / 10,8 / 12 / 13,4 / 16 / 17,5 / 18 / 19,6 m<sup>3</sup>

**Charge utile :** 968 à 1 369 kg  
**PTAC :** 3,5 T



PHOTOS : © IVECO

## IVECO DAILY 2019

# La version 2.0

**Le Daily d'Iveco est un utilitaire lourd apprécié depuis plus de 40 ans pour ses qualités d'endurance et de robustesse permises par son solide châssis. Cette année, le constructeur italien a doté son utilitaire nouvelle génération d'aides à la conduite et d'une connectivité de pointe... Guillaume Geneste**

## Sur la forme et le fond, peu de changements

Extérieurement, les seules modifications portent sur l'adoption d'un nouveau bouclier avant en trois parties (ce qui permet d'abaisser les coûts de réparation) et d'une nouvelle calandre. Le Daily peut aussi désormais recevoir des phares full-LED. La palette de motorisations se compose toujours du bloc 2,3 l et du 3,0 l, ce dernier servant de base moteur à la version GNV qui n'évolue pas. Pas de changement de technologie majeur non plus pour la version électrique. À noter les intervalles de révision portés à 60 000 km.



## Nombreuses aides à la conduite

Le Daily 2019 peut disposer de nombreux systèmes d'aides à la conduite : freinage automatique d'urgence, régulateur de vitesse adaptatif (ACC) qui, associé au « Queue Assist » et au maintien dans la voie, permet de maintenir la vitesse et la distance de sécurité avec le véhicule de devant, depuis la vitesse enregistrée jusqu'à l'arrêt complet. Il dispose aussi d'un frein de stationnement électrique automatique, du « Hill Assist » pour limiter la vitesse en descente et d'un mode « Traction Plus », une première sur un modèle propulsion.

**Connectivité 2.0**  
 La version 2019 du Daily offre des fonctionnalités innovantes en termes de connectivité, et ce, grâce à la nouvelle application qui permet d'être mis en relation avec une plateforme de maintenance depuis le véhicule afin de faire un diagnostic en cas de problème ou une remise à jour à distance, par exemple. Mais aussi de bénéficier d'une analyse de l'utilisation du véhicule – performances, consommation de carburant, style de conduite du conducteur... – adaptée aux besoins et à la taille de l'entreprise.



Aides à la conduite  
 Très nombreuses versions

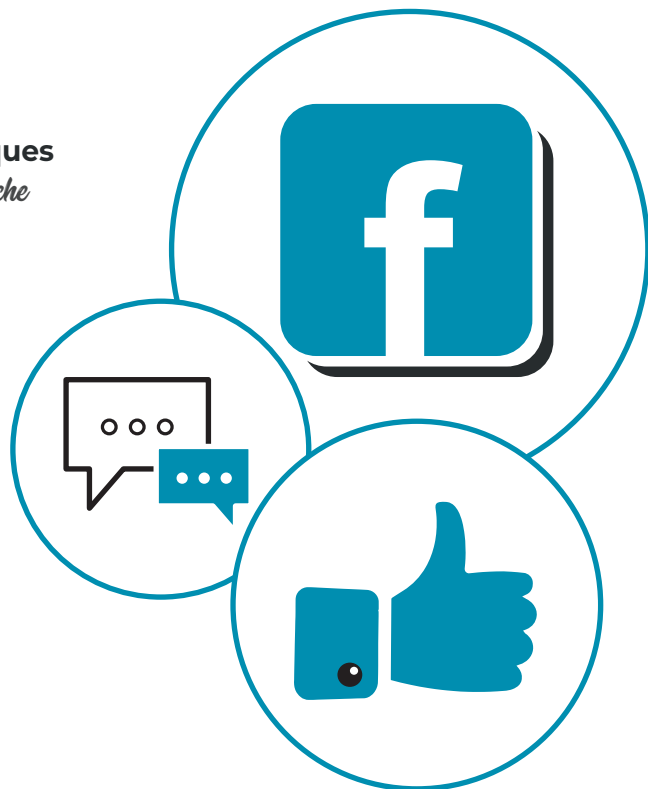


Détails de finitions  
 Changements esthétiques légers

PRIX ENCORE NON DÉTERMINÉS

En panne d'inspiration pour « réveiller » votre communauté sur Facebook? Voici quelques exemples de publications à tester. *Samira Hamiche*

# (RE)NOUER LE CONTACT SUR FACEBOOK



## 1. CRÉEZ UN SONDAGE

Demander un avis, juger une création ou tout simplement mieux connaître les goûts de votre clientèle:

le sondage s'adapte à nombre de situations et impliquera votre audience dans les prises de décisions.

Deux façons de procéder:

→ Faire un montage (via Canva, par exemple) en utilisant les « réactions ».

Mais attention, les combinaisons image/réaction doivent être cohérentes, car Facebook peut le repérer.



→ Utiliser l'outil « sondage », qui permet de paramétrer la durée de votre petite enquête, d'ajouter des images et gifs, et de visualiser facilement les résultats.



## 2. LANCEZ UN DÉFI

Seul ou en équipe, mettez-vous en scène de façon amusante. Même si, derrière, il n'y a rien de matériel à gagner, vous ferez au moins réagir votre communauté...

Ce qui est le but, n'est-ce pas? Exemple ici avec la boucherie Gantzer en Alsace. Un maximum de « like » et le boucher enlève TOUT... La saga a tenu les clients en haleine!

📍 @charcuterie.traiteur



## 3. DEMANDEZ CONSEIL

Les réseaux sociaux ont été créés pour discuter... Interrogez donc vos abonnés! Une question, même simple, prouvera l'intérêt et la confiance que vous accordez à la clientèle. Ces publications sont assez utiles, notamment si vous sortez un nouveau produit ou proposez un nouveau service.

📍 @reineastridchocolat



**4. APPELÉZ AUX TAGS**

Des amis particulièrement gourmands ? Une petite annonce qui peut intéresser vos abonnés ? Appeler à « taguer » (identifier via son alias) ses amis Facebook invite à interagir – parfois longtemps – via un même post. En plus de renforcer les interactions avec vos fans, ce type de publication peut vous apporter des abonnés supplémentaires (à savoir les personnes identifiées).

📍 @laiterielesfayes

**5. PASSEZ EN DIRECT**

Pour vous, c'est peut-être la routine... Mais sachez que vos gestes techniques peuvent être captivants. En langage Web, on parle de vidéos « satisfaisantes » (ou « feel good »), car elles procurent une sensation de bien-être, voire d'hypnose. Posez votre smartphone près de vous ou faites-vous filmer par un collaborateur. De façon générale, les « live » Facebook (images de cérémonie, salutations du jour, etc.) vous lient aux abonnés, qui reçoivent une notification quand vous êtes en direct. La vidéo sera par la suite toujours accessible sur votre page.

📍 @Jordan Lecestre Boulanger

**6. VALORISEZ VOS SUPPORTERS**

Des abonnés vous félicitent, une cliente poste une photo de sa nouvelle coupe... Alors vous vous empressiez de reposter sur votre mur ? Et bien, vous avez totalement raison ! En des termes abscons, cela s'appelle le CGU, comme « contenu généré par les utilisateurs ». Cela signifie que les abonnés vous épargnent la moitié du travail : ils ont créé la publication, vous n'avez plus qu'à la relayer en les remerciant et en les citant, bien évidemment. D'autres abonnés seront alors tentés de prendre modèle et posteront à leur tour vos réalisations. Effet boule de neige (presque) garanti !

📍 @scoothair.officiel

LES PIÈGES  
À ÉVITER

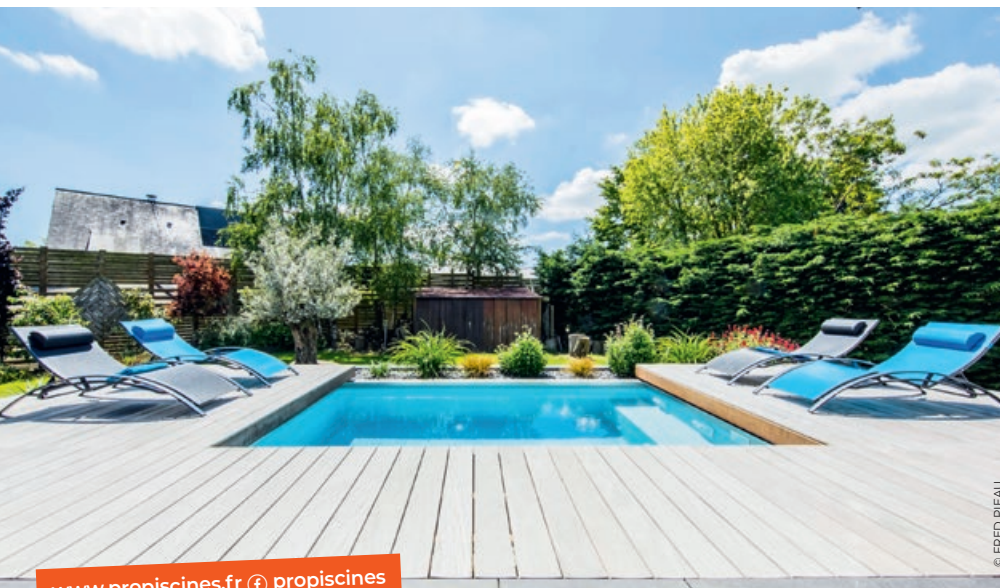
- Utiliser trop souvent le même format de publications.
- Faire des « lives » trop longs ou qu'on ne comprend pas facilement sans le son.
- Réagir « épidermiquement » aux avis

- négatifs mais non insultants, qui sont parfois constructifs.
- Considérer qu'un post avec peu de « like » ou de commentaires est raté. Ce ne doit pas être un motif d'abandon : poursuivez vos tests...



**Stanislas Tymowski,**  
administrateur membre  
du collège B to C de la FPP

« Certains propriétaires  
créent une piscine  
pour profiter de leur  
maison et lui apporter une  
plus-value. Au-delà de cela,  
c'est une valeur de  
bien-être et de confort. »



www.propiscines.fr f propiscines

© FRED PIEAU

PISCINIERS

# GRAND BLEU À L'HORIZON

**Longtemps perçue comme un équipement de luxe, la piscine se démocratise et la majorité des Français qui se jettent à l'eau se rapproche de professionnels pour réaliser leur projet. Zoom sur un secteur en bonne santé avec la Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Isabelle Flayeux**

« **L**e secteur des piscines se porte très bien. Premier marché à l'échelle européenne, deuxième au monde après les États-Unis, la France compte de plus en plus de professionnels et le nombre de piscines augmente chaque année », explique Stanislas Tymowski, artisan piscinier à Bordeaux (Gironde), administrateur membre du collège B to C de la FPP. Pour la troisième année consécutive, le marché a enregistré en 2018 une hausse de 7,5 % et reste promis à un bel avenir avec 450 000 projets enregistrés à court ou moyen terme et 110 000 intentions de rénovation. « 70 % des 1,3 million de piscines enterrées ont plus de dix ans. La profession est sollicitée pour des petits travaux comme pour des restructurations d'espaces. Le rôle du technicien est aussi de mettre en garde et de conseiller les propriétaires sur les normes en matière de sécurité. » 2,5 millions de piscines privées parsèment l'Hexagone à fin 2018. Plus petites aujourd'hui (32 m<sup>2</sup> contre 42 m<sup>2</sup> avant 1991), les piscines sont mieux équipées pour améliorer l'entretien et le confort.

## UN BESOIN DE RECRUTEMENT

« Dans la majorité des cas, les entreprises artisanales construisent les piscines de A à Z, du terrassement à la filtration en passant par les accessoires, les terrasses ou le pool house. D'autres se spécialisent sur certaines étapes. Le nombre moyen de salariés varie de cinq à huit. » Si le secteur des piscines regroupe plus de 51 000 emplois en France, dont plus de la moitié d'entre eux sont des emplois directs, les professionnels confient malgré tout leurs difficultés en termes de recrutement. « Nous manquons cruellement de techniciens. 1 800 contrats en alternance peuvent être saisis par des lycéens suivant un cursus de bac professionnel (58 %) et des élèves en CAP (20 %). » 80 à 100 jeunes sortent diplômés chaque année des huit établissements qui forment au BP métiers de la piscine, alors qu'il en faudrait bien davantage. 90 % des nouveaux diplômés sont embauchés dans les trois mois à des postes « à fort potentiel tant le métier couvre de compétences et de domaines ».

**39 %**

des entreprises de piscines  
connaissent un besoin  
de recrutement fin 2017

**51 000**

emplois en France dans le  
secteur dont plus de la moitié  
en emplois directs

**+7,5 %**

de progression du chiffre  
d'affaires de la profession  
entre 2017 et 2018



VITRAILLISTES

# D'HIER COMME D'AUJOURD'HUI

**Après le secteur de la verrerie-cristallerie\*, focus sur le métier de vitrailliste. Ils sont un peu plus de 400 artisans en France à restaurer et/ou créer les vitraux des églises, mais aussi des vitraux décoratifs. Leur savoir-faire ancestral ne les empêche pas d'innover et de s'inscrire dans l'avenir.** *Sophie de Courtivron*

« **N**ous faisons à 70 % de la restauration de vitraux de monuments historiques et à 30 % de la restauration de patrimoine privé ainsi que de la création pour des particuliers », pose Élodie Vally (en photo ci-dessous), vitrailliste au sein de la vénérable Maison Lorin, située à Chartres (3 personnes, 6<sup>e</sup> génération de verriers sur place), ville dont la cathédrale arbore des vitraux dont les plus anciens sont du XII<sup>e</sup> siècle. Jean-François Lagier, directeur du Centre international du vitrail (CIV), à la fois centre de formation professionnelle continue, lieu d'animations et musée du vitrail, le confirme : « Les entreprises se spécialisent ; certaines ne font que de la création (si elles ne sont pas formées pour le patrimoine) ; les gros ateliers font principalement de la restauration ».

## UNE CRÉATIVITÉ SANS BORNE

« En création, on nous demande beaucoup de doubles vitrages,

nous devons adapter nos techniques », explique Élodie Vally. Le savoir-faire reste traditionnel, « mais on le modernise en intégrant à notre métier les techniques de décoration du verre (gravure, déformation du verre à chaud) et en créant des objets (luminaires, paravents...). » Dans la partie « musée » du CIV, on découvre des vitraux avec des leds, sans sertissage, etc. « Dans le contemporain, il s'agit de répondre à la demande des artistes, et donc de rechercher des moyens d'expression adéquats (verres fusionnés, peints, collés...) », poursuit Jean-François Lagier.

## L'UNION FAIT LA FORCE

L'artisan vitrailliste est le pivot entre l'artiste (quand ce n'est pas lui qui crée), le chantier et la mise en œuvre. « L'atelier sera toujours le lieu de la conception, mais l'artisan doit aujourd'hui pouvoir assumer l'ingénierie de la réalisation, intégrer la chaîne comprenant

architectes, décorateurs, maîtrise d'œuvre... On ne peut plus être tout seul », observe Jean-François Lagier. La Maison Lorin réalise des chantiers en groupement d'entreprises ; Élodie Vally y voit de nombreux avantages : « Plus de moyens humains, plus de réactivité, mutualisation de la sableuse (pour graver le verre), des échafaudages... Nous travaillons aussi avec des ferronniers d'art, des tailleurs de pierre, en groupement ou en sous-traitance. Et même avec des spécialistes du verre ayant une formation plus scientifique quant à ses altérations. » Ce dialogue permanent est d'ailleurs, selon Jean-François Lagier, « un schéma très classique dans l'histoire de l'art »...

\*Voir *Le Monde des Artisans* n° 130, daté de mai-juin 2019.

« **CHARTRES EN LUMIÈRE** », jusqu'au 12 octobre : 24 sites illuminés, 7 jours sur 7, de la tombée de la nuit à 1 heure du matin.



**Jean-François Lagier,**  
directeur du CIV (Chartres)

« Une menace pèse sur le métier. Il y a des restrictions d'usage sur le plomb (qui lie entre eux les morceaux de verre), qui vont se renforcer. Or il n'y a pas de produits de substitution. »



[www.avcel.net/maison-lorin](http://www.avcel.net/maison-lorin) - [www.centre-vitrail.org/fr](http://www.centre-vitrail.org/fr)



« En reprenant l'entreprise, j'ai misé sur la diversification et cherché à travailler le cuir de façon totalement exclusive. »

# TALENT À FLEUR DE PEAU

MAISON FEY – GAINERIE ET DORURE SUR CUIR

Désuète la gainerie ? Assurément pas. Surtout à observer de plus près les créations de la Maison Fey, reprise il y a sept ans par l'audacieuse Fabienne Saligue. L'entreprise parisienne plus que centenaire ne cesse, depuis, de remettre dans l'air du temps un savoir-faire en pleine raréfaction, qui a ses initiés parmi les grandes signatures de la décoration d'intérieur. *Julie Clessienne*

## HISTOIRE D'UNE REPRISE

Si Fabienne Saligue ne sait « rien faire de ses dix doigts », on peut toutefois lui accorder un don certain pour l'entrepreneuriat. Pur produit des branches marketing et commercial de grands groupes comme Danone, cette diplômée de l'Essec s'est lancé un défi de taille en 2011 : « Reprendre une EPV\* dans la décoration, en région parisienne, comprenant entre cinq et dix salariés ». Son choix s'oriente vers la Maison Fey, une entreprise jusqu'alors familiale créée en 1910. Elle va tout de suite y imprimer sa patte : « Diversification des produits (dont au moins une création exclusive par an), internationalisation, montée en gamme et visibilité ».



## MATIÈRE SANS LIMITE

Art ancestral, la gainerie consiste à recouvrir n'importe quelle structure avec du cuir : mobilier, mur, objets de bureau... S'il n'existe plus de formation à proprement parler, les dernières entreprises à pratiquer ce métier (cinq à Paris, dix en province) puisent au besoin leur main-d'œuvre dans le secteur de la maroquinerie-sellerie. « Nous travaillons le cuir sous toutes ses formes – gaufré, tissé, troué, plissé... – et l'enrichissons à l'envi – patine, peinture, dorure, le tout à la main », explique Julien, le chef d'atelier. Ici, les outils datent des débuts de l'entreprise, mais l'innovation est constante, et stimulante !

## VIVIER DE TALENTS

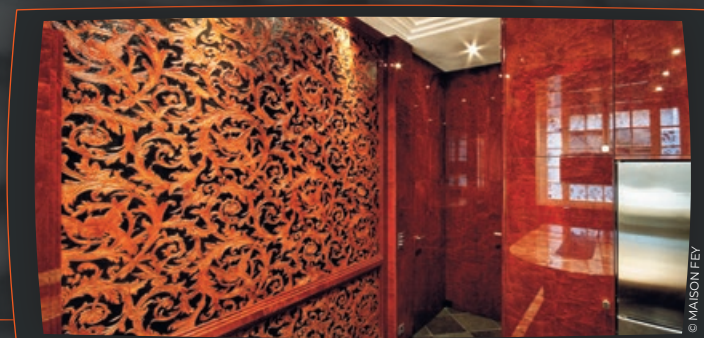
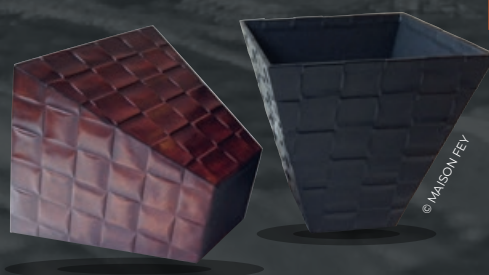
Convaincue de l'intérêt de se diversifier et de surprendre, Fabienne Saligue multiplie les partenariats, rend visible ses projets « sur notre site récemment modernisé, sur Facebook, Pinterest, Instagram... ». Et pour lancer des créations originales, rien de plus simple : « Le Viaduc des Arts, où l'entreprise est installée depuis sa réhabilitation, permet de collaborer facilement entre voisins. Nous avons déjà travaillé avec des menuisiers et sommes en train de développer un concept inédit alliant cuir et plume avec Julien Vermeulen, un jeune plumassier\*\*. Nous présentons souvent ces œuvres lors de Salons prestigieux, comme Révélations. Il faut toujours voir plus loin », estime Fabienne Saligue.



## QUAND L'AUDACE PAYE...

La réactivité et la précision d'exécution de la Maison Fey attirent aujourd'hui les décorateurs d'intérieur et les agences les plus en vue. « Cette clientèle aime que l'on soit force de propositions, qu'on leur présente nos exclusivités », affirme Fabienne Saligue. L'audace et le talent payent : des murs des boutiques de l'horloger Patek Philippe à Londres ou en Suisse, à ceux du restaurant d'Alain Ducasse à Macao, ou celui de Philippe Starck à Venise... Sans oublier le sous-main qui orne le pupitre du président du Sénat ou les porte-documents personnalisés des ministres... Tous portent la griffe de la maison.

Issu d'une collaboration avec le designer Pierre Charrier, le vaisselier « Wallet », présenté lors du Salon Révélations, est une prouesse technique (sa porte flexible et aimantée dissimule des rayonnages en multiplis).



## UN SAVOIR-FAIRE PRÉCIEUX

Spécialité de la maison : le cuir de Cordoue, qui a toujours ses adeptes. Cet ancêtre du papier peint, qui trouve ses origines au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Espagne et au Maghreb, impose une maîtrise toute particulière. « Le cuir est gaufré, pressé sous des plaques gravées en aluminium. Celles-ci peuvent être totalement personnalisées à la demande et façonnées sur nos machines à commande numérique. Seule limite : le budget du client (comptez 5 000 € pour créer son propre motif, puis 300 à 1 200 € pour une plaque en cuir de 70 X 65 cm, selon les finitions) », souligne Julien. Parmi les autres talents « maison » : la restauration (10 à 15 % du CA) et le travail du parchemin.

[www.maisonfey.com](http://www.maisonfey.com) +

## DATES CLÉS

### 1910

Création de l'entreprise dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine. Trois générations s'y succéderont durant un siècle.

### 1995

Déménagement de l'atelier-showroom au Viaduc des Arts, dès sa création (12<sup>e</sup> arrondissement). Un autre atelier de fabrication à la Défense assure les plus grosses pièces.

### 2007

Obtention du label EPV alors tout juste lancé par le Gouvernement, renouvelé en 2012.

### 2011

Reprise de l'entreprise par Fabienne Saligue, qui y injecte ses connaissances en matière de marketing et commerce.

### 2020

Préparation des 110 ans de l'entreprise qui compte désormais huit salariés.

\* Entreprise du patrimoine vivant. \*\* Lauréat 2018 du Prix Bettencourt pour l'intelligence de la main, catégorie « Talents d'exception ».

# RECRUTER... AUTREMENT

Profiter de la diffusion virale des offres d'emploi relayées sur Facebook, faire appel à un dispositif d'aide pour confier à un demandeur d'emploi une mission temporaire, favoriser l'égalité de l'accès au monde du travail en embauchant une personne handicapée... Les solutions de recrutement sont nombreuses, parfois méconnues. Voici trois témoignages comme autant d'exemples à suivre... *Sylvain Villaume*



## JEAN MAZENOD - FABRICATION ADDITIVE ARDAN, GAGNANT-GAGNANT

Rencontre et obstination donnent parfois lieu à des collaborations fécondes. La rencontre, c'est celle de l'équipe de Conceptstore 3D, une entreprise de fabrication additive (autrement dit, l'impression 3D) avec un jeune client passionné par le sujet, et désireux d'y acquérir une première expérience professionnelle. L'obstination, c'est celle de ce client, Vivien Salamone, et des dirigeants de l'entreprise créée en 2014 à Marly, dans l'agglomération de Metz (Moselle), pour trouver LA solution. « *Nous étions intéressés par ses compétences, sa formation de graphiste, sa curiosité, sa perspicacité et sa connaissance de l'impression 3D*, relate Jean Mazenod, cofondateur avec Dave Lajoie de Conceptstore 3D. *Nous avons besoin d'un community manager, mais pas les moyens d'en embaucher un à durée indéterminée. Et c'est lui, à force de se renseigner, qui a appris la connaissance du dispositif Ardan !* » Ardan, c'est l'Action régionale pour le développement d'activités nouvelles, mise en œuvre dans plusieurs régions, dont en l'occurrence celle du Grand Est. Pendant six mois, Vivien Salamone a pu rejoindre Conceptstore 3D, qui a bénéficié pour cela de l'aide financière de la collectivité et de l'appui de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle (CMA 57). « *Nous ne roulons pas sur l'or mais, pour nous développer, nous avons besoin de bras et de cerveaux. Pour nous, Ardan constituait l'opportunité idéale*, souligne Jean Mazenod. *Nous avons été accompagnés par la CMA 57, nous comme Vivien. Il nous a donné satisfaction et si nous avons pu l'embaucher, nous l'aurions gardé. Il a développé nos réseaux sociaux et notre site Internet, une partie importante pour notre activité, et lui a acquis des compétences.* » Un système gagnant-gagnant.

## VOTRE CMA EN SOUTIEN !

Quels que soient vos besoins ou vos aspirations en matière de recrutement, ayez le réflexe CMA ! Votre chambre de métiers et de l'artisanat est là pour vous accompagner et peut même trouver des solutions auxquelles vous n'auriez pas pensé. Qu'il s'agisse de formations aux outils numériques, d'information sur les dispositifs disponibles ou de conseils sur le recrutement de personnes handicapées, pour ne citer que les trois exemples pris ici, votre chambre de métiers et de l'artisanat vous fournira tout le soutien nécessaire.

**POUR CONTACTER VOTRE CMA : 0825 36 36 36 (numéro d'appel commun) – [annuairecma.artisanat.fr](http://annuairecma.artisanat.fr)**

## JEAN-CLAUDE JAGU - BOUCHERIE RÉSEAU (VRAIMENT) SOCIAL

C'est un client, à l'occasion de l'opération « 24 heures chez mon artisan boucher », qui a eu l'idée en 2016 de créer une page Facebook pour la boucherie Jagu. « Vous savez, j'ai 50 ans, je ne savais pas trop en quoi ça consistait », avoue aujourd'hui dans un large sourire le patron de l'enseigne, Jean-Claude Jagu (à gauche sur la photo). Car, depuis, Facebook est devenu le canal de recrutement favori de l'artisan de Pontchâteau, en Loire-Atlantique. « À deux reprises, en 2017 puis en 2018, nous avons fait face à une pénurie de main-d'œuvre, raconte-t-il. Comme notre page Facebook était devenue assez dynamique, avec 800 abonnés à l'époque, je me suis dit qu'on allait y relayer nos offres d'emploi. » La première fois, c'est un boucher qui est recherché. Amplement partagée, la publication vidéo de Jean-Claude Jagu atteint 125 000 personnes. 80 candidatures lui parviennent en deux semaines, dont quinze pertinentes ; sept postulants sont reçus, « tous de qualité », et le recrutement aboutit. La deuxième fois, le commerçant recherche un charcutier : le soir même de la publication, l'affaire est conclue « avec un cadre en grande surface qui souhaitait revenir à l'artisanat ! » Les deux recrues sont toujours là, « pas près de partir ». « C'est impressionnant d'efficacité, je ne m'y attendais pas, et quand la situation se présentera de nouveau, je n'hésiterai pas à réutiliser ce canal », assure Jean-Claude Jagu, heureux de vérifier la dimension « sociale » du réseau. En attendant, avec une employée, il publie chaque matin la photo d'un produit proposé à la vente et la page comptera bientôt plus de 900 suiveurs !



@boucheriejagu



www.dubourg.fr

## ALAIN FERNANDEZ - PEINTURE

### LE HANDICAP N'EST PAS UN OBSTACLE

« Permettre à tous de s'épanouir à travers le travail fait partie des missions d'une entreprise. Alors, j'estime qu'il est de mon devoir de favoriser l'embauche d'une personne handicapée. »

À la tête de Dubourg Déco, entreprise de peinture située à Flers, dans l'Orne, Alain Fernandez a recruté Sébastien en octobre 2018. À 46 ans, Sébastien est un ancien de la maison, où il avait effectué son apprentissage et débuté dans le métier avant de suivre un ancien collègue qui venait de se mettre à son compte. Quand, l'an dernier, son patron parti à la retraite, Sébastien est venu trouver Alain Fernandez, il venait d'être amputé de l'avant-bras gauche à la suite d'un accident de voiture. Malgré ce handicap, le gérant de Dubourg Déco

n'a pas hésité à lui donner sa chance : « Sébastien porte une prothèse, certaines tâches du métier lui sont plus compliquées que d'autres, nous adaptions donc ses missions en lui confiant par exemple des chantiers n'impliquant pas de pose de papier peint. Nous l'avons également équipé d'un véhicule utilitaire adapté, avec boîte automatique. Sa volonté lui permet de dépasser les difficultés inhérentes à son handicap. » Quand il croise un confrère chef d'entreprise, Alain Fernandez n'hésite jamais à évoquer la situation de Sébastien : « Je sais qu'il y a des freins par rapport à ces questions, alors je mets en avant cet exemple. En précisant qu'en interne aussi, pour toute l'équipe, travailler avec une personne handicapée a quelque chose de vertueux. » Sébastien a signé un CDI de 28 heures par semaine et travaille quatre jours de suite, du lundi au jeudi. Dubourg Déco n'en est pas à son coup d'essai : pendant cinq ans, l'entreprise a compté dans ses rangs un peintre apprenti sourd et muet.

AGNÈS PANNIER-RUNACHER

# « AVEC LES CMA POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES ARTISANS »

**La loi Pacte (pour la croissance et la transformation des entreprises) et la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel (qui fait notamment évoluer l'apprentissage) ont des répercussions sur l'artisanat. La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances nous éclaire sur certains points phare de l'actualité du secteur.**

*Propos recueillis par Sophie de Courtivron*

## QUE REPRÉSENTE L'APPRENTISSAGE POUR VOUS

**ET LE GOUVERNEMENT ?** Nous avons la chance en France d'avoir dans chaque région des gestes ancestraux et des savoir-faire uniques qui font toute la richesse de notre artisanat. Ces gestes, nous devons en être fiers, les adapter à la modernité et les transmettre à nos jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons réformé l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Nous voulons mettre à l'honneur l'artisanat dans les CFA et les campus d'excellence. Ces réformes portées par Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer ont déjà des résultats. J'en veux pour preuve le nombre de demandes d'apprentissage des jeunes. Le nombre d'apprentis est en plein boom.

**ET L'ARTISANAT ?** Outre les savoir-faire, l'artisanat est un extraordinaire créateur de lien social. Sans artisans, une ville perd son âme. Elle perd son activité et avec elle ses habitants. Pour protéger nos centres-villes, il faut protéger les artisans quand ils rencontrent des difficultés. Durant les derniers mois, de nombreux artisans ont été affectés par des blocages et des manifestations le samedi. Le Gouvernement s'est mobilisé pour accélérer les dédommagements des assurances et pour soutenir les artisans en difficulté.

Il faut d'ailleurs faire mieux connaître ces mesures ! Enfin, l'artisanat est la première entreprise de France. Pour que les entreprises artisanales continuent à créer de l'emploi, nous avons simplifié leur quotidien dans la loi Pacte : en facilitant la création d'entreprise, en simplifiant les seuils sociaux et fiscaux, en encourageant à la reprise d'entreprise et donc à la transmission des savoir-faire. Il faut aller encore plus loin et c'est notre objectif dans les mois à venir.

## QU'AVEZ-VOUS À DIRE SUR LA « RÉGIONALISATION » DES CHAMBRES DE MÉTIERS PRÉVUE DANS LA LOI PACTE ?

Le lien de proximité avec les territoires est vital. Il doit être préservé. Les chambres départementales assureront donc toujours un service de proximité. Un budget d'initiative locale permettra d'agir en tenant compte des besoins des artisans de chaque département. Ce modèle allie donc bien l'efficacité et la proximité.

## SUR QUELS CHANTIERS À VENIR ATTENDEZ-VOUS L'IMPLICATION DES CMA ?

L'important dans une loi, c'est qu'elle apporte un vrai bénéfice aux gens. Sinon, elle n'existe pas. C'est tout le défi pour la loi Pacte. Et je sais que je peux compter sur les CMA pour dire aux artisans leurs nouveaux droits en matière de seuils, de facilité de reprise, de statut du conjoint collaborateur. Rappeler aussi que l'intéressement n'est plus taxé dans les PME est utile. Et puis je souhaite travailler main dans la main avec les CMA pour faciliter le quotidien des artisans.

## SON PARCOURS

**1995**

Diplômée de HEC

**2000**

Inspectrice des Finances

**2011**

Directrice de la division clients Recherche et Développement de Faurecia Interior Systems

**2013**

Directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes

**2018**

Nomination au poste de secrétaire d'État auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances



QUAND  
VOUS REFERMEZ  
UN   
UNE NOUVELLE VIE  
S'OUVRE À LUI.

---

EN TRIANT VOS JOURNAUX,  
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,  
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES  
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE  
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE  
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.  
[CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr)

---

**CITEO**

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio



# L'AUTHENTIFICATION FORTE BIENTÔT OBLIGATOIRE

À compter du 14 septembre 2019, les normes techniques de la directive européenne relative aux services de paiements dans le marché intérieur, dite DSP2<sup>1</sup>, entreront en vigueur. Cette réglementation vise à renforcer le niveau de sécurité des paiements et à protéger les consommateurs en imposant des procédures d'authentification forte pour l'accès aux comptes et les opérations de paiements.

▶ LES IMPACTS POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PEUVENT ÊTRE CONSÉQUENTS. IL EST IMPORTANT D'ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'AUTHENTIFICATION FORTE.

**LE CRÉDIT MUTUEL VOUS ACCOMPAGNE  
DANS LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS**

**Crédit  Mutuel**

**Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients sociétaires.**

(1) Directive européenne 2015/2366 relative aux services de paiement dans le marché intérieur.